

# ASIALLIANS

## LA SÉCURITÉ JURIDIQUE et DES AFFAIRES EN CHINE

Réseau Asiallians | Asiallians network

Paris • Beijing • Tianjin • Qingdao • Shanghai • Fuzhou • Xiamen • Guangzhou • Shenzhen • Haikou • Hong Kong • Taipei

# LA SÉCURITÉ JURIDIQUE EN CHINE

## CE QUI NE RELÈVE PAS DE LA NOTION DE SÉCURITÉ JURIDIQUE ... ?

- a. Une insécurité qui n'est pas juridique.
- b. Des risques juridiques qui ne relèvent pas de l'insécurité juridique

## CE QUI RELÈVE DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ...

- a. Le droit chinois est compréhensif.
- b. Le droit chinois est prévisible.
- c. Le droit chinois est normatif. La hiérarchie des normes.
- d. Le droit chinois est-il effectif? L'inexécution relatives des décisions de justice.

# Contexte 2024

Une économie chinoise ralentie (prévision de croissance à 5%)

Une prise de conscience de l'importance géopolitique de la Chine & notre déficit commercial EU ( 626 milliards en 2022, le double de 2020)

Une guerre en Ukraine, un rapprochement sino-russe, la question de Taiwan

La rivalité sino-américaine

Les routes de la soie

Derisking v. Decoupling

Hong Kong

Politisation des affaires? (Livre blanc de la Chambre de commerce européenne en Chine)

## **Et quid de nos "capteurs" pour mieux comprendre la Chine? :**

- une baisse significative de nos expatriés en Chine;
- une période de trois ans d'isolement COVID;
- un désintérêt croissant pour la Chine: Etudiants, Diplomates, Organisations professionnelles...etc.

**& un biais** : être traité comme un chinois en Chine / la fin progressive des régimes dérogatoires au profit des investisseurs étrangers.

# INTRODUCTION

## Sécurité juridique, risques juridiques, sécurité économique ...

Toute personne, physique ou morale, qui vit, réside et travaille en Chine est confrontée à de nombreux risques, qui ne sont pas nécessairement spécifiques à la Chine, mais dont l'accumulation peut donner un sentiment d'insécurité parfois justifié, parfois exagéré, et qui a pour effet, parfois, de "polluer" la question de l'état de la sécurité juridique en République Populaire de Chine.

Avant de traiter notre sujet, nous vous proposons ainsi d'écarter tout ce qui ne relève pas de l'insécurité ou de la sécurité juridiques à proprement parlé (du point de vue du juriste), de sorte à ce que notre échange soit le plus technique possible, et sans pour autant ignorer ce que nous appellerons "l'environnement de notre réflexion".

Nous terminerons par la description de deux cas pratiques qui illustreront notre propos.

# SÉCURITÉ JURIDIQUES, RISQUES JURIDIQUES, INSÉCURITÉ EN CHINE

## Définition et Avertissement

En France, la Sécurité Juridique a été définie par le Conseil d'Etat (2006) : «Le principe de sécurité juridique implique que les citoyens soient, sans que cela appelle de leur part des efforts insurmontables, en mesure de déterminer ce qui est permis et ce qui est défendu par le droit applicable. Pour parvenir à ce résultat, les normes édictées doivent être claires et intelligibles, et ne pas être soumises, dans le temps, à des variations trop fréquentes, ni surtout imprévisibles».

Aussi, considère-t-on que le droit doit être compréhensif et normatif (qualité du droit), effectif et prévisible (temporalité du droit).

Ce que nous appelons les « risques juridiques » ne sont pas nécessairement constitutifs d'une « insécurité juridique ».

Et l'insécurité, plus généralement, ne constitue pas nécessairement les risques juridiques ni l'insécurité juridique.

# L'INSÉCURITÉ EN CHINE

Notre vie quotidienne peut parfois créer un sentiment d'insécurité qui ne relève pourtant pas de l'insécurité juridique:

- Le risque environnemental
- Le risque médical
- Le risque sanitaire (des aliments)
- La défectuosité des produits
- Le risque routier
- Le risque économique, financier
- Le risque politique
- Etc.
- Jusqu'à l'insécurité physique qui est relativement faible en Chine mais qui n'est plus quasi-inexistante.

# LES RISQUES JURIDIQUES

La vie des affaires en Chine n'est pas sans risques juridiques, ce qui cependant n'affecte pas nécessairement la sécurité juridique

- Le risque de contrefaçon et d'atteinte à la propriété intellectuelle
- Un droit du travail de plus en plus contentieux
- La responsabilité des dirigeants de plus en plus mise en cause, y compris la responsabilité pénale
- Un contentieux judiciaire et arbitral parfois compliqué
- L'interdiction possible de quitter le territoire chinois pour toute personne impliquée dans un contentieux, même civil ou commercial
- L'inexécution des contrats
- La corruption
- Le rôle de l'administration
- Etc.

# LES RISQUES / INCERTITUDES NOUVELLES

- La loi sur la sécurité nationale
- La loi sur les secrets d'Etat
- Loi anti-espionage
- Loi sur les relations internationales
- La loi anti-sanctions
- L'interdiction de commenter les décisions de justice
- La loi sur les données personnelles & plus généralement le droit des datas

# LA SÉCURITÉ JURIDIQUE EN CHINE

## Compétence du législateur, une règle de droit générale, obligatoire et coercitive

- La Constitution dispose en son article 5 qu'aucune organisation ni aucune personne n'est au dessus de la Constitution.
- Depuis 2007, et la théorie des 3 suprématies (du Parti, des intérêts du Peuple, de la Constitution et des Lois), le droit est constitutif de la stabilité du pays.
- L'Assemblée Nationale Populaire (ANP) et son Comité Permanent vote les lois, et un système parfaitement établi permet, aux différents échelons du pays, l'émission, le contrôle et la correction des normes juridiques, ainsi que leur enregistrement.

La légalité des normes juridiques est certes perfectible (le pouvoir normatif des organes du pouvoir chinois n'est pas toujours bien défini, il n'existe pas de définition claire permettant de distinguer une loi fondamentale que seule l'ANP peut promulguer d'une loi ordinaire que son Comité Permanent peut émettre, sans évoquer l'organisation législative au niveau provincial et aux niveaux inférieurs),...

Mais globalement, ce critère de la sécurité juridique est satisfait.

# LA SÉCURITÉ JURIDIQUE EN CHINE

## Le droit chinois est compréhensif, et prévisible

- Les textes sont rédigés dans un vocabulaire suffisamment précis, et dans une langue admise de tous, sur l'intégralité du territoire chinois.
- Les différents organes du pouvoir chinois émettent les textes d'application (au niveau national, et aux différents échelons locaux).
- La Cour Suprême et le Parquet Suprême émettent des interprétations (ainsi que des Provisions, Réponses et Décisions), ainsi que les gouvernements (national et locaux).
- Les réformes sont annoncées plusieurs mois voire plusieurs années à l'avance.
- Les réformes sont soumises à des consultations larges et transparentes.
- La Chine permet pratique en outre les lois dites "expérimentales".
- La Chine a signé la quasi-totalité des grands traités internationaux.

# LA SÉCURITÉ JURIDIQUE EN CHINE

La hiérarchie des normes existe...

mais l'avons-nous toujours rencontrée?

- La Constitution définit la hiérarchie des normes (Article 5)
- Cette hiérarchie est confirmée et précisée par la loi législative (notamment Article 78).
- Ainsi, Constitution > Lois > Réglementations Administratives > Normes locales > "Guizhang"
- Et l'ANP > Comité Permanent de l'ANP > Assemblées Populaires Provinciales > Comités Permanents Locaux.

Mais

- Il n'existe pas de contrôle de constitutionnalité en Chine équivalent à ce qui est pratiqué dans les pays de l'OCDE.
- Il n'existe pas de séparations des pouvoirs en Chine.
- La place du droit international n'est pas définie.
- Un système de recevabilité et de compétences (juridictionnelles) peu transparent.
- Rôle du Parti.

# LA SÉCURITÉ JURIDIQUE EN CHINE

## La difficile exécution des décisions de justice: un droit effectif, mais...

- Les tribunaux fonctionnent, jugent, et la hiérarchie des juridictions est clairement établie.
- La formation des magistrats, procureurs, policiers, notaires, avocats, juges de l'exécution, administrations est en progrès constant.
- La loi sur les juges (1995) définit les juges comme différents du reste des fonctionnaires, et précise les droits et obligations des magistrats.
- Depuis 1982, les tribunaux ont l'exclusivité du pouvoir d'adjudication.

## Mais

- Un grand nombre de décisions demeurent inexécutées (50%?)
- Si conflit entre la Loi et le Parti...
- L'indépendance des juges n'est pas garantie.



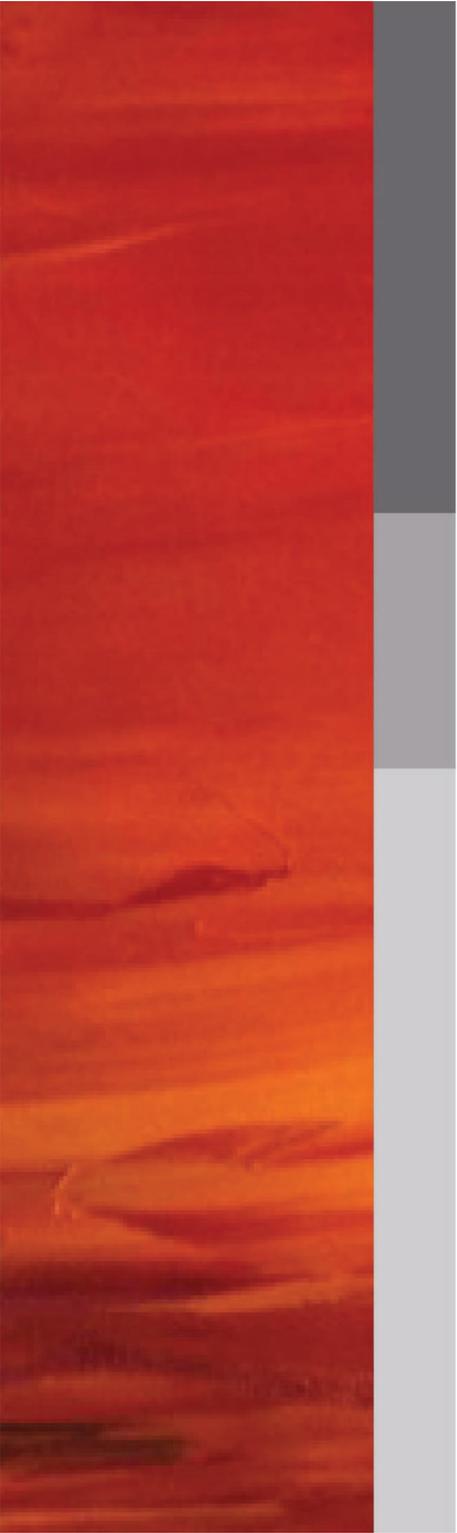
# CAS PRATIQUES



Franck DESEVEDAVY

Beijing Office: [Franck.desevedavy@asiallians.com](mailto:Franck.desevedavy@asiallians.com)

[www.asiallians.com](http://www.asiallians.com)



# ASIALLIANS